

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 8

présenté par

M. Cordier, M. Cinieri, M. Brun, M. Boucard, M. Vialay, M. Le Fur, Mme Louwagie,
M. Straumann, Mme Bazin-Malgras, M. Bazin, M. Viala, M. Pradié, Mme Trastour-Isnart et
M. Aubert

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 209 par la phrase suivante :

« À ces fins, 40 % des crédits dédiés aux infrastructures sur la durée de la présente loi de programmation militaire sont affectés aux infrastructures de vie courante, en particulier les hébergements et les lieux de restauration. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les infrastructures de vie courante ont été négligées durant les quinze dernières années.

Cet amendement vise donc à assurer un niveau correct d'investissement pour ces infrastructures trop longtemps oubliées.